

Intervention générale : nouvelles coupes budgétaires sur la mise à disposition de logements relais pour les femmes victimes de violences, maintien de la suppression de la subvention à la CNL et baisses de subventions aux associations

**Intervention de Fatiha Aggoune
Présidente du groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes**

Monsieur le Président,
Chèr·es collègues,

En avant-propos, permettez-moi de me joindre à vous pour souhaiter la bienvenue à Monsieur Michel GUENNEAU, nouveau Directeur général des services de la collectivité.

Pour cette rentrée, nous avons à nous prononcer sur 70 rapports. Mais avant de m'exprimer sur ceux-ci, **permettez-moi d'avoir une pensée pour les françaises et les français qui, cet été encore, ont été durement confrontés aux conséquences du dérèglement climatique.**

Nous avons connu cette année **l'été le plus chaud jamais observé depuis 1900, tandis que les catastrophes climatiques se sont multipliées partout en France**, avec notamment de violents incendies à Fontainebleau, en Corse, dans le Var ou encore en Gironde.

À ce titre, **je veux saluer votre décision de répondre favorablement à notre sollicitation et d'accorder, à travers le rapport 66, une aide d'urgence aux populations sinistrées et au territoire de la Gironde.**

Ces catastrophes n'épargnent pas non plus le Val-de-Marne, comme vous l'avez rappelé dans votre propos introductif. **J'ai en tête l'épisode orageux du 27 août** lors duquel nous vous avons sollicité pour avoir des éléments. **Au total, 17 bâtiments départementaux ont été touchés, principalement des crèches et des collèges.**

Concernant le MAC VAL, nous avons eu écho qu'une salle d'exposition aurait été dégradée et, par conséquent, fermée. Aussi, **pourriez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet ?**

Tout cela doit nous alerter sur l'urgence de mener des politiques écologiques à la hauteur de l'enjeu, alors que le dérèglement climatique s'accélère et que ses conséquences sont toujours plus destructrices.

Passé ces quelques mots d'actualité, j'en viens désormais aux rapports qui nous sont présentés aujourd'hui.

Tout d'abord, et je pense que cela ne vous surprendra pas, et notamment la majorité, **notre groupe s'abstiendra, en cohérence avec ses votes précédents, sur le rapport 44 relatif aux subventions de fonctionnement aux fédérations ou unions départementales des associations de locataires au titre de l'année 2026.**

Effectivement, la CNL reste, que vous le vouliez ou non, une organisation représentative à l'échelle départementale. Elle est légitime parce que les locataires lui ont accordé leurs suffrages pour défendre leurs intérêts. Nous ne comprenons donc toujours pas cette décision de lui supprimer et de lui refuser sa subvention au mépris de toute objectivité et responsabilité politique, et nous continuerons à la contester.

De plus, nous le redisons : **votre obstination à ne pas respecter les libertés associatives et l'esprit de la loi du 1^{er} juillet 1901 en dit long sur votre conception de la vie démocratique et de la politique de manière générale.**

Concernant le rapport 50, **nous constatons là encore une baisse de 40 000 euros des crédits consacrés aux associations porteuses de lieux d'accueil de jour.** Nous aimerions comprendre ce qui justifie cette diminution. Nous constatons également la **disparition de l'association**

***Entraide et Partage* parmi les bénéficiaires de cette aide départementale. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de ces évolutions et nous préciser leurs conséquences concrètes pour les personnes accueillies et accompagnées ?**

Même interrogation concernant le rapport 60. Il semblerait que l'association *Tout Azimut* ne fasse plus partie des associations subventionnées dans le cadre de l'accompagnement vers le logement locatif autonome des jeunes majeurs arrivés au terme de leur prise en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Là encore, pouvez-vous nous préciser les raisons de cette décision et nous indiquer comment cet accompagnement sera désormais assuré ?

Nous souhaitons revenir plus longuement sur le rapport 68.

Compte tenu des baisses qui y sont actées, notre groupe votera contre. Nous parlons tout de même de près de 561 600 euros de crédits en moins pour la mise à disposition de logements relais destinés aux femmes victimes de violences. L'AUVM, à elle seule, voit sa subvention diminuer de près de 260 000 euros. Face à de tels montants, nous ne pouvons pas nous contenter de simples explications comptables.

Comment pouvez-vous justifier une telle baisse alors même que les besoins sont considérables et que les associations de terrain nous alertent régulièrement sur les difficultés auxquelles elles sont confrontées ?

Ce rapport intervient dans un contexte qui interroge particulièrement : après la disparition du dispositif *Un premier pas*, la suppression du service Accueil mère-enfant, ou encore celle de la Direction de l'Hébergement des Familles Vulnérables — la DHFV —, c'est désormais l'accompagnement et la mise à disposition de logements relais pour les femmes victimes de violences qui voient leurs crédits fortement diminuer. Alors que dans quelque temps il y aura un débat

sur une loi intégrale pour protéger les femmes et les enfants victimes de ces violences.

Mis bout à bout, ces choix dessinent une véritable orientation politique. Alors, nous vous le demandons clairement : **devons-nous comprendre cette nouvelle baisse comme le signe d'une relégation au second plan de la lutte contre les violences faites aux femmes dans les politiques départementales menées par votre majorité ?**

Enfin, en cohérence avec nos positions précédentes, **nous nous abstiendrons sur les rapports 47, 49 et 51.**

Je vous remercie

Seul le prononcé fait foi